



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 19 août 2022 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA
Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE
Assiste : M. GALOPIN, responsable des affaires sportives

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DOSSIER N° 3

JAUJAC S – 504476 – DJIBA Daouda (vétérane) club quitté : U.S. VALS LES BAINS – 504247

Considérant que ce joueur conteste la demande de licence enregistrée cette saison pour le club de l'US. VALS LES BAINS,

Considérant qu'il a fourni une attestation à la Commission,

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter.

Considérant les faits précités,

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

DOSSIER N° 4

GOLOTIN Wendrick (SENIOR) – AMS ST ANGEL – 533823

Considérant que ce joueur conteste la demande de licence enregistrée cette saison pour le club de l'US. VALS LES BAINS,

Considérant qu'il a fourni une attestation à la Commission,

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter.

Considérant les faits précités,

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN